

**DOCUMENT DE CIRCULATION POUR LE TRANSPORT NON COMMERCIAL D'ANIMAUX DE RENTE**

*(Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 13 juillet 2017 relatif aux conditions auxquelles doit satisfaire le transport non-commercial d'animaux agricoles)*

Numéro de troupeau des animaux - Pour les équidés, n° d'identification et n° de passeport :

Lieu d'origine des animaux (adresse + nom du responsable) :

Coordonnées du chauffeur (nom, adresse) :

Date du transport:

Signature du responsable sur le lieu d'origine :

Signature du chauffeur :

